

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal

Le deux février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean- Christophe BOUSQUET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAEZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH.

**Absents excusés :**

M. Jean-Claude ROSET qui donne procuration à M. Pascal DELTEIL et Mme Marie-Christine TOURENNE qui donne procuration à Mme Béatrice FEYTOUT.

Mme Béatrice FEYTOUT est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Remerciements des anciens qui ont été visités et qui ont reçus un cadeau à l'occasion de la nouvelle année.

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2022**

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2022 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ **Rétrocession d'une concession au columbarium du cimetière de la commune :**

Mme Michelle OUDARD rétrocède gratuitement à la commune de Gardonne la concession n°45 située au columbarium du cimetière de la commune.

➤ **Révision loyer – Logement n°1, 9 avenue du Périgord:**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux importants ont été effectués dans le logement communal situé 9 avenue du Périgord, logement n°1, et propose la révision du loyer mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réviser le loyer de ce logement suite aux importants travaux effectués,
- fixe le montant du loyer mensuel à 450 €, à la date d'entrée du nouveau locataire.

### **➤ Travaux de génie civil de Télécommunications – Avenue de la République et Rue de la Mairie:**

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications ORANGE, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention locale d'opération pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur support communs – Option A avec le SDE 24 et l'opérateur ORANGE.

Le montant de l'opération s'élève à 6 656.81 € HT et 7 988.17 € TTC.

M. le Maire précise que le montant des travaux sera réglé par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à la réception du chantier à partir de la production.

### **➤ Travaux d'éclairage public « éclairage et effacement de réseau Avenue de la République »:**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de travaux d'éclairage public : éclairage et effacement de réseau Avenue de la République ».

L'ensemble de l'opération est estimé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) à 16 278.63 € TTC.

S'agissant de travaux « Renouvellement travaux coordonnés RE-EP en souterrain » et en application du règlement d'intervention adopté le 5 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 55 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 7 461.04 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le dossier qui lui est présenté ;
- s'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune ;
- s'engage à régler au SDE 24 les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

### **➤ Demande de subvention auprès des Services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux pour les travaux d'éclairage public – Effacement de réseau électricité et téléphone Avenue de la république :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture de la Dordogne accompagnera, par la Dotation d'Equipe ment des Territoire Ruraux, les communes dans leurs démarches de transition énergétique que constituent l'éradication des luminaires boules, la modernisation de l'éclairage public et la rénovation énergétique des bâtiments.

Le Syndicat Département d'énergie de la Dordogne a estimé le coût global de l'opération à 14 117.85 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès des Services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux au titre de l'année 2022 pour l'opération : travaux d'éclairage public – effacement de réseau électrique et téléphone – Avenue de la République.

Le montant de la subvention de l'Etat sollicité s'élève 5 647 .14 € soit 40 % du coût global.

➤ **Point Délégation Service Public eau potable :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 7 avril 2021, le cabinet G4 INGENIERIE a été choisi pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux opérations de renouvellement des contrats d'eau potable et d'assainissement de la commune.

Ces opérations n'ayant pas pu avoir lieu en 2021, Monsieur le Maire précise qu'il est désormais nécessaire de faire appel à ce cabinet pour l'aide au choix du mode de gestion pour le service d'eau potable de la commune.

➤ **Point service des titres sécurisés :**

En 2021, le service des titres sécurisés de la commune a remis 1258 CNI et 892 passeports.

Monsieur le Maire précise que le service est ouvert depuis juin 2017.

➤ **Compétence eau et assainissement collectif – délégation de la CAB à la commune de Gardonne :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de délégation de compétences en matière d'eau et d'assainissement des eaux usées a été établie en 2020 entre la commune et la CAB pour une durée de 2 ans. Celle-ci arrivant à échéance, il est nécessaire de la renouveler.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la CAB a adopté le renouvellement de cette convention lors de sa séance du 24/01/2022.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

➤ **Rapports des commissions.**

Le plan d'existence des collecteurs et fossés a été constitué par Messieurs REY et DURAND. Un budget sera prévu ultérieurement pour l'entretien des fossés.

Concernant les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche d'assainissement, un appel d'offres sera lancé prochainement.

***Prochain Conseil Municipal le 2 mars 2021***

**La séance est levée à 20h30**